

# Chanteloup-les-Vignes labellisé "Villes Internet" 2020 !

Le mardi 4 février 2020, la ville de Chanteloup-les-Vignes a reçu 4 @ au cours de la Cérémonie de remise du 21ème label national Territoires, Villes et Villages Internet qui s'est déroulée à Martigues.



Pour cette seconde participation, notre commune atteint donc un très haut niveau de labellisation qui confirme son engagement en faveur de l'innovation et de l'inclusion numériques.

Grand plan numérique pour l'éducation, déploiement de la fibre optique, Espace citoyens, communication digitale... Le 21ème label national Territoires, Villes et Villages Internet a distingué la Ville de Chanteloup-les-Vignes pour ses initiatives numériques locales en lui attribuant la note de 4 @ (le plus haut niveau de distinction s'arrêtant à 5 @). A l'échelle de l'Île-de-France, seules 8 collectivités atteignent le niveau de labélisation 4 arobas (@) dans le référentiel mis en place par l'association.

Parmi les 45 initiatives numériques locales étudiées par le jury, essentiellement composé d'universitaires, la Ville de Chanteloup-les-Vignes a notamment mis en avant ses actions au service d'une ville moderne, éducative et inclusive.

Modernisation des outils d'information et de communication : création d'un site Internet « responsive » adapté aux écrans nomades, mise en place d'un espace citoyen permettant de réaliser de nombreuses démarches en ligne, développement accru de la présence de la Ville sur les réseaux sociaux...

Mise en place de dispositifs numériques à visée éducative : déploiement de tablettes numériques et de TNI dans les écoles, installation d'une Smart Academy (pilotée par l'Ecole de la Deuxième Chance), développement de MOOC's favorisant l'orientation des collégiens dans le cadre du dispositif « Trouve ta voie » porté par l'Essec...

Accès au numérique pour tous : création d'une cyber-base et d'ateliers d'initiation au numérique, développement de la fibre optique sur le territoire...

- Le label national Territoires, Villes et Villages Internet est porté par l'association Villes Internet et est soutenu par plusieurs ministères, la Mutuelle Nationale Territoriale et La Banque Française Mutualiste, en partenariat avec les associations de collectivité et d'élus : ADF, AMF, VILLES DE FRANCE, APVF, AMRF, FNCCR, AMIF. Comme chaque année, ce 21ème label est attribué par un jury composé d'universitaires, présidé par le géographe Mathieu Vidal.

Liens utiles

[Site du Label Villes Internet](#)